

LES CHEMINS RURAUX

PREMIÈRE PARTIE - LES CARACTÉRISTIQUES DES CHEMINS RURAUX 12

A - PREMIÈRE CONDITION : ÊTRE LA PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE	13
1. La présomption de propriété	13
2. La preuve contraire	15
B - DEUXIÈME CONDITION : ÊTRE AFFECTÉ À L'USAGE DU PUBLIC	16
1. La destination : l'utilisation comme voie de passage	17
2. L'acte réitéré de surveillance ou de voirie	22
C - TROISIÈME CONDITION : LE NON-CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE	23
D - DES CONDITIONS NÉCESSAIRES ET EN PRINCIPE SUFFISANTES	29
1. Peu importe la largeur ou l'importance de la voie	29
2. Le chemin ne doit cependant pas être situé en zone urbaine	30
3. Peu importe l'usage fait de la voie	32
4. Les problèmes de compétence et de procédure	33

DEUXIÈME PARTIE : LA GESTION DES CHEMINS RURAUX 34

A - L'OUVERTURE ET LA CRÉATION DES CHEMINS RURAUX	35
1. La commune est propriétaire	36
2. La commune n'est pas propriétaire	38
<i>a) Première étape : l'enquête publique</i>	39
<i>b) Seconde étape : l'acquisition du terrain</i>	40
3. Le remembrement	44
B - L'ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX	49
1. L'entretien matériel des chemins ruraux	52
<i>a) La maintenance du chemin rural</i>	56
<i>b) La prévention des dommages</i>	63
<i>c) La réparation des dommages</i>	64

2. L'amélioration des chemins ruraux	70
a) L'acquisition amiable	72
b) L'acquisition forcée	74
C - LA CONSERVATION JURIDIQUE DES CHEMINS RURAUX	79
1. La délimitation des chemins ruraux	80
2. La contestation de propriété	82
3. La prescription contre la commune	83

TROISIÈME PARTIE : LA POLICE DES CHEMINS RURAUX

86

A - LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA POLICE DES CHEMINS RURAUX	86
1. Un fondement général : les pouvoirs de police générale du maire	87
2. Un fondement plus spécifique : la qualité de propriétaire de la commune	88
3. Les difficultés d'application	89
B - L'ÉTENDUE DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE	90
1. La prévention des accidents et des désordres sur les chemins ruraux	92
a) <i>Le maire peut prendre « toute mesure utile »</i>	92
b) <i>Limites des pouvoirs du maire et contentieux</i>	97
2. La prévention des dommages aux chemins ruraux	100
a) <i>Le but de la police spéciale des chemins ruraux</i>	100
b) <i>Les limites des pouvoirs de conservation</i>	102

QUATRIÈME PARTIE : LE PUBLIC ET LES CHEMINS RURAUX

103

A - LE STATUT DE L'USAGER	
ET LA RÉOUVERTURE AU PUBLIC DES CHEMINS RURAUX	103
1. L'intervention du conseil municipal	104
2. L'intervention du maire	105
a) <i>L'existence d'un trouble</i>	105
b) <i>Les conditions de l'intervention du maire</i>	106
c) <i>Les modalités de l'intervention du maire</i>	107
3. L'intervention des tribunaux	109
a) <i>Les tribunaux judiciaires</i>	109
b) <i>Les tribunaux administratifs</i>	111

B - LE STATUT DU RIVERAIN DU CHEMIN RURAL : DROITS ET OBLIGATIONS	112
1. Les principes généraux	112
2. Les droits du riverain	113
3. Les obligations du riverain	121
<i>a) Les interdictions opposables au riverain du chemin rural</i>	<i>122</i>
<i>b) Les autorisations nécessaires pour la réalisation de certains travaux</i>	<i>123</i>
<i>c) Les obligations spécifiques tenant à la qualité de propriétaire riverain</i>	<i>124</i>

CINQUIÈME PARTIE :

LA DISPARITION DES CHEMINS RURAUX	128
--	------------

A - LES CONDITIONS DE FOND DE LA SUPPRESSION D'UN CHEMIN RURAL	129
1. Un large pouvoir d'appréciation	129
2. Les limites au pouvoir d'appréciation	130
<i>a) Les limites habituelles posées par la jurisprudence</i>	<i>130</i>
<i>b) Les limites propres au cas des chemins ruraux</i>	<i>133</i>

B - LES CONDITIONS DE FORME ET DE PROCEDURE	134
1. La procédure préalable à la suppression	134
<i>a) La désaffectation</i>	<i>134</i>
<i>b) L'enquête</i>	<i>136</i>
2. Les modalités de la suppression	139
<i>a) La compétence du conseil municipal</i>	<i>139</i>
<i>b) La réalisation de la suppression</i>	<i>141</i>
<i>c) Cas particuliers</i>	<i>143</i>

SIXIÈME PARTIE : LA PROCÉDURE

CONTENTIEUSE DES LITIGES RELATIFS AUX CHEMINS RURAUX	146
---	------------

A - LE TRIBUNAL COMPÉTENT	146
--	------------

B - LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	149
1. Le recours en excès de pouvoir	149
2. La mise en cause de la responsabilité de la commune	155
<i>a) La responsabilité pour faute</i>	<i>155</i>

<i>b) La responsabilité du fait des dommages de travaux publics</i>	156
<i>c) Hypothèses particulières de responsabilité</i>	159
3. Le jugement	159
C - LE CONTENTIEUX JUDICIAIRE	162
1. Les actions civiles	162
2. Les actions pénales	164
<i>a) Infractions relatives à la police de la circulation</i>	164
<i>b) Infractions relatives à la conservation des chemins ruraux</i>	165
CONCLUSION	167
ANNEXES	168
Code rural et de la pêche maritime	168
Code de la voirie routière	182
Code général des collectivités territoriales	187
Code de l'environnement	190
Code général de la propriété des personnes publiques	192
Code forestier	193
Liste des abréviations	196
Index alphabétique	197